



## 13<sup>e</sup> Réunion régionale africaine

Addis-Abeba, Ethiopie, 30 novembre-3 décembre 2015

AFRM.13/D.5

### **Document de travail pour le dialogue de haut niveau «Le travail décent en Afrique dans le contexte post-2015: droits et dialogue social pour une croissance inclusive et durable»**

1. L'adoption le 25 septembre 2015 du document intitulé *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030* par le Sommet des Nations Unies sur le développement durable<sup>1</sup> offre à l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans son ensemble, et à l'OIT en particulier, une occasion unique d'apporter un appui aux Etats Membres qui s'engagent en faveur de la réalisation d'objectifs de développement durable (ODD) ambitieux issus d'un large consensus sur un ensemble varié de priorités interdépendantes.
2. Des éléments importants de l'Agenda du travail décent de l'OIT ont été intégrés dans le Programme 2030; c'est pour l'Organisation une occasion unique de contribuer pleinement et activement à la mise en œuvre des ODD, y compris en appuyant les stratégies nationales en faveur du développement durable. Le Programme 2030 est relié au Programme d'action d'Addis-Abeba adopté par la Conférence internationale sur le financement du développement au mois de juillet<sup>2</sup>. Il envisage en outre une issue fructueuse à la 21<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), qui se tiendra à Paris en décembre 2015.
3. Les Etats Membres africains et les organismes intergouvernementaux chapeautés par l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique ont activement contribué au processus de négociation du texte du Programme 2030, et de nombreux dirigeants africains ont souscrit pleinement à ce programme lors du Sommet.
4. Le Président de l'Afrique du Sud, M. Jacob Zuma, a ainsi estimé: «L'Afrique du Sud adhère pleinement à ce programme porteur de changement pour l'après-2015. Le triple défi de la pauvreté, du chômage et des inégalités que le programme de développement durable cherche à relever est la principale priorité du peuple et du gouvernement sud-africain. Les objectifs sont aussi en phase avec le Programme de développement national de l'Afrique du Sud et avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine.»
5. Le Vice-président de la République d'Angola, M. Manuel Domingos Vicente, a déclaré: «[...] il est important de souligner qu'il reste beaucoup à faire. Plusieurs millions de

<sup>1</sup> Document disponible à l'adresse: <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/7891Transforming%20Our%20World.pdf>.

<sup>2</sup> Document disponible à l'adresse: [http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA\\_Outcome.pdf](http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf).

---

personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté ou dans des situations de conflit, ce qui les oblige à migrer; et nous assistons au quotidien à la montée des inégalités, à des atteintes flagrantes aux droits de l'homme et à la dégradation de notre planète.»

6. Le Président du Mali, M. Ibrahim Boubacar Keita, a affirmé: «D'ici à l'échéance 2030, la seule façon pour nous, dirigeants du monde, d'éviter que ce Sommet soit un de plus, est de faire montre de notre capacité commune à nous engager véritablement dans un partenariat global afin de réaliser l'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable, à savoir le social, l'économie et l'environnement.»
7. Le ministre des Affaires étrangères de la Sierra Leone, M. Samura Kamara, a déclaré: «Ce nouveau programme représente une occasion unique de lutter contre les problèmes cruciaux auxquels sont confrontés l'Afrique et d'autres régions du monde – la pauvreté, la faim, le chômage des jeunes, les inégalités sociales et l'impact des changements climatiques, pour n'en citer que quelques-uns – mais aussi pour trouver des solutions intégrées et innovantes afin de répondre aux besoins particuliers des pays vulnérables, les moins avancés, et en proie à des conflits.»
8. La Présidente du Libéria, M<sup>me</sup> Ellen Johnson Sirleaf, a indiqué: «En Afrique, l'Union africaine a mis sur pied en 2013 un comité de haut niveau que j'ai eu l'honneur de présider [...] et qui a abouti à l'adoption d'une position africaine commune reflétant les priorités de notre continent. Je suis très heureuse de constater aujourd'hui que nos priorités sont largement reprises à la fois dans le programme de développement post-2015 et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.» «Le succès du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dépendra des mesures concrètes prises aux niveaux national, régional et mondial. Nous devons concevoir des initiatives nationales ambitieuses afin d'assurer la mise en œuvre du programme. Nous devons lancer des processus nationaux qui guideront l'action des Etats membres afin d'intégrer et d'adapter le nouveau programme au contexte national, et de susciter ainsi une appropriation nationale du processus de mise en œuvre», a-t-elle conclu.

## **Le travail décent pour le développement durable en Afrique et le Programme 2030**

9. Comme l'a souligné la Présidente Johnson Sirleaf lors du sommet de New York, un ensemble ambitieux d'objectifs appelle des efforts énergiques pour leur mise en œuvre. Le rôle central dévolu au travail décent en tant que moteur de croissance partagée dans le Programme 2030 confère une énorme responsabilité à l'OIT – mandants et Bureau.
10. Le Programme 2030 insiste en outre sur l'importance de politiques intégrées et cohérentes pour tous les objectifs afin d'assurer leur réalisation. L'OIT a là une occasion unique d'ancrer l'Agenda du travail décent dans les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.
11. Le rapport du Directeur général à la 13<sup>e</sup> Réunion régionale africaine, *Vers un développement inclusif et durable en Afrique grâce au travail décent*, note que le continent a beaucoup progressé économiquement ces dernières années mais que les progrès sociaux sont inégaux. La réduction de l'extrême pauvreté est allée de pair avec le creusement des inégalités dans de nombreux pays. L'Afrique connaît des taux de croissance démographique élevés, ce qui crée un immense besoin de possibilités de travail décent pour les jeunes femmes et les jeunes hommes. Les générations qui arriveront sur le marché du travail d'ici à 2030 représentent un potentiel immense mais si leurs attentes ne sont pas satisfaites, l'Afrique risque de voir s'aggraver des problèmes sociaux, tels que la criminalité, les conflits civils et l'émigration massive.

- 
12. Les objectifs du Programme 2030 sont certes ambitieux, mais s'ils n'étaient pas réalisés d'ici à 2030, cela laisserait présager d'un avenir sombre pour le monde et l'Afrique en particulier.

**Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (paragraphe 3)**

«Nous sommes résolus à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde d'ici à 2030; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre; à édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place; à protéger les droits de l'homme et à favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles; à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles. Nous sommes résolus également à créer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue qui profitera à tous et s'inscrira dans la durée, au partage de la prospérité et au respect du principe d'un travail décent pour tous, compte tenu des différents niveaux de développement national et des capacités des pays.»

13. Les stratégies nationales de développement durable jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre du Programme 2030. Tous les Etats Membres sont encouragés «à élaborer dans les meilleurs délais des initiatives nationales ambitieuses dans l'optique de la mise en œuvre globale du programme. Elles peuvent appuyer la transition sur la voie des objectifs de développement durable et mettre à profit les instruments de planification existants, tels que les stratégies de développement national et de développement durable, selon le cas.»
14. Il convient que les ministères du travail, de l'emploi et des affaires sociales et les partenaires sociaux soient bien préparés aux débats stratégiques sur l'importance du travail décent dans la réalisation de la croissance partagée et du développement durable ainsi qu'à des priorités telles que la protection sociale ou l'emploi des jeunes.
15. Les délégations à la Réunion régionale souhaitent sans doute commencer par évoquer les difficultés que rencontrent leurs pays pour identifier les priorités stratégiques et suivre les progrès accomplis. Ces priorités peuvent porter sur des domaines d'action spécifiques comme le développement des compétences, le soutien aux micro, petites et moyennes entreprises ou le renforcement des capacités d'institutions clés, telles que les ministères du travail, de l'emploi et des affaires sociales, les instituts de statistique et, bien sûr, les partenaires sociaux.
16. Les mandants de l'OIT doivent avoir à l'esprit que la grande différence du Programme 2030 par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) réside dans le fait que l'Agenda du travail décent est désormais un élément essentiel de l'approche intégrée du développement durable. Il est donc important que les mandants de l'OIT inscrivent leur réflexion et leur action politique dans le cadre de cette approche globale. Par exemple, l'investissement dans le développement des compétences nécessite de tenir compte des qualifications requises dans une économie qui s'oriente vers une réduction des émissions de gaz à effet de serre. De même, pour mettre en place des socles de protection sociale, il convient d'en assurer la viabilité budgétaire.

## **Le travail décent et les objectifs de développement durable**

17. Les 17 objectifs sont répertoriés dans l'annexe de ce document. L'objectif 8 est ainsi libellé: «Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous». Les cibles sont les suivantes:
- 8.1. Maintenir un taux de croissance économique par habitant d'au moins 7 pour cent par an dans les pays les moins avancés.

- 
- 8.2. Accroître la productivité en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.
  - 8.3. Promouvoir la création d'emplois décents et l'entrepreneuriat, stimuler la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et faciliter leur intégration dans le secteur formel.
  - 8.4. S'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement.
  - 8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
  - 8.6. Réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.
  - 8.7. Supprimer le travail forcé et mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
  - 8.8. Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.
  - 8.9. Développer un tourisme durable qui crée des emplois.
  - 8.10. Elargir l'accès aux services financiers.

**18.** Des moyens de mise en œuvre sont prévus pour l'objectif de développement durable 8: accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement (8.a) et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT et une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes (8.b).

**19.** Bon nombre des objectifs de développement durable sont liés au mandat de l'OIT et aux quatre piliers de l'Agenda du travail décent. La mise en place de systèmes de protection sociale, y compris de socles nationaux de protection sociale, est l'une des cibles (1.3) associées à l'objectif visant à éliminer la pauvreté; elle est mentionnée au même titre que l'adoption de politiques sur les plans salarial et budgétaire (10.4). En outre, pour que les cibles relatives à l'élimination de l'extrême pauvreté (1.1) et à la réduction de la pauvreté (1.2) puissent être atteintes, l'OIT devra prendre part aux travaux et assurer un suivi. Il est fait allusion aux compétences techniques et professionnelles dans trois cibles relevant de l'objectif relatif à l'éducation (4.3, 4.4 et 4.5). Il est aussi fait référence aux travailleurs ruraux (2.3); aux travailleurs des secteurs de la santé et de l'éducation (3.c et 4.c); aux soins et travaux domestiques non rémunérés (5.4); à l'élimination de la discrimination et aux mesures visant à assurer l'égalité des chances (10.3); aux travailleurs migrants (10.7); à la promotion de l'emploi industriel (9.2); à l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur (9.3); à la résilience face aux aléas climatiques et aux chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental (13.1); aux lois et normes internationales sur la conservation des océans et des eaux (14.c); à l'état de droit (16.3); aux institutions efficaces, responsables et transparentes (16.6); au dynamisme, à l'ouverture, à la participation et à la représentation dans la prise de décisions à tous les niveaux (16.7); et aux libertés fondamentales (16.10).

**20.** L'objectif 17 porte sur les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable. Les cibles portant spécifiquement sur les questions structurelles prônent un renforcement de la coordination et de la cohérence des politiques en faveur de

---

la stabilité macroéconomique et du développement durable; la promotion des partenariats multipartites et le renforcement des capacités en matière de suivi.

### **Indicateurs relatifs au développement durable**

21. Les travaux sur un cadre d'indicateurs mondiaux que la Commission de statistique des Nations Unies (CSNU) mène actuellement déboucheront sur la publication en mars 2016 d'un rapport qu'elle soumettra au forum politique de haut niveau à sa session de juillet 2016. L'OIT est membre du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD, qui prépare des propositions d'indicateurs pour la CSNU. Ces indicateurs mondiaux se présenteront sous la forme d'une liste assez courte qui permettra de suivre les progrès accomplis à l'échelle internationale. Les premiers rapports de la CSNU montrent que plusieurs indicateurs pertinents peuvent être utilisés pour les cibles relatives au travail décent et soulignent que le BIT peut être la source première et le principal collecteur d'informations pour l'élaboration de ces indicateurs mondiaux. La difficulté avec ce type d'indicateurs, et qui concerne en particulier les indicateurs relatifs au travail décent, est de mesurer les progrès réalisés dans des domaines qui sont difficiles à quantifier, par exemple ceux qui ont un contenu qualitatif comme le dialogue social.

### **Mise en œuvre**

22. Le Programme 2030 considère que l'action menée par les pays est le principal moyen de mise en œuvre et qu'elle doit être appuyée par une action internationale renforcée:

Notre action s'articulera autour de stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés [...] Dans le même temps, les actions de développement menées à l'échelon national doivent être soutenues par un environnement économique international porteur et notamment par des échanges internationaux, des systèmes monétaires et financiers et une gouvernance économique mondiale renforcée, fonctionnant en synergie et de manière cohérente<sup>3</sup>.

23. Il est envisagé de revitaliser le Partenariat mondial afin de faciliter «un engagement intense au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles fixés, rassemblant ainsi les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles». Le Partenariat mondial devrait évoluer et englober plusieurs partenariats multipartites établis autour des différents objectifs.
24. Les politiques et les mesures définies dans le Programme d'action d'Addis-Abeba apporteront un soutien essentiel au Partenariat mondial. Il couvre les questions suivantes: «les ressources publiques intérieures; l'entreprise privée et les finances intérieures et internationales; la coopération internationale pour le développement; le commerce international, moteur du développement; la dette et la viabilité de la dette; le règlement des problèmes systémiques; la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités; et les données, le contrôle et le suivi»<sup>4</sup>. Le travail décent a été reconnu comme élément central du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui s'ouvre ainsi:

Nous nous attacherons à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives et nous orienterons résolument vers un système économique mondial qui ne laissera de côté aucun

<sup>3</sup> Programme 2030, paragr. 65.

<sup>4</sup> Programme 2030, paragr. 62.

---

pays et aucun individu, en assurant un travail décent et des moyens de subsistance productifs pour tous, tout en préservant la planète pour nos enfants et les générations futures <sup>5</sup>.

- 25.** Le Programme d'action d'Addis-Abeba souligne également le rôle central qu'occupent l'emploi productif et le travail décent ainsi que la protection sociale pour le développement durable et le suivi du Programme 2030.

[...] Pour permettre à tous de tirer parti de la croissance, nous ferons du plein emploi productif et du travail décent pour tous des objectifs fondamentaux de nos stratégies nationales de développement. Nous encouragerons la participation pleine et entière des femmes et des hommes, y compris les personnes handicapées, au marché du travail organisé. Nous notons que les très petites, petites et moyennes entreprises, qui créent la majorité des emplois dans de nombreux pays, n'ont souvent pas accès au financement. Nous nous engageons à œuvrer, en collaboration avec les acteurs privés et les banques de développement, à la promotion d'un accès adéquat, facile et stable au crédit en faveur des très petites, petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à l'acquisition de connaissances pour tous, particulièrement les jeunes et les entrepreneurs. Nous nous emploierons à promouvoir des stratégies nationales appelées à jouer un rôle clef dans la satisfaction des besoins et des aspirations des jeunes. Nous nous engageons également, d'une part, à élaborer et à mettre en œuvre, d'ici à 2020, une stratégie globale en faveur de l'emploi des jeunes et, d'autre part, à mettre en application le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail <sup>6</sup>.

- 26.** Le Programme 2030 accorde un rôle majeur au secteur privé:

Nous veillerons à ce que le secteur des entreprises soit dynamique et fonctionnel, tout en protégeant les droits des travailleurs et en faisant observer les normes environnementales et sanitaires conformément aux ensembles de normes et d'accords internationaux pertinents et à d'autres initiatives en cours à cet égard, tels que les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et les normes de droit du travail de l'Organisation internationale du Travail, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et les principaux accords multilatéraux relatifs à l'environnement, pour les Etats qui sont parties à ces accords <sup>7</sup>.

## **Partenariats multipartites**

- 27.** Le Programme 2030 appelle à «un partenariat mondial revitalisé et consolidé et à des moyens de mise en œuvre d'une ambition comparable. La revitalisation de ce partenariat facilitera un engagement intense et mondial au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles fixés, rassemblant ainsi les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles <sup>8</sup>.» La forme de ce partenariat sera déterminée dans les mois à venir d'ici à la réunion, en 2016, du forum politique de haut niveau pour le développement. Il est possible que plusieurs partenariats existants ou nouveaux partenariats feront partie de l'approche. Il convient de rappeler que, à plus d'un titre, le tripartisme de l'OIT peut être considéré comme étant le «partenariat multipartite» le plus solidement établi.

- 28.** La réunion de haut niveau organisée à New York, le 25 septembre, par le Groupe des amis du travail décent pour un développement durable a appuyé la création d'un partenariat

<sup>5</sup> Programme d'action d'Addis-Abeba, paragr. 1.

<sup>6</sup> Programme d'action d'Addis-Abeba, paragr. 16.

<sup>7</sup> Programme 2030, paragr. 67.

<sup>8</sup> Programme 2030, paragr. 60.

---

multipartite visant à faciliter la mise en œuvre des résultats du travail décent. L'OIT participe activement aussi à plusieurs plates-formes multipartites qui s'occupent de la dimension environnementale du développement durable, notamment le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE)<sup>9</sup>. L'emploi des jeunes est une préoccupation majeure dans beaucoup de pays, comme il ressort des cibles 8.5 et 8.6. A cet égard, l'Initiative mondiale pour des emplois décents pour les jeunes, que le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies vient de lancer, arrive à point nommé. Ce partenariat multi-institutions dirigé par l'OIT vise à favoriser l'efficacité et l'extension des mesures prises au niveau des pays en faveur du travail décent pour les jeunes par le biais de partenariats multipartites, de la diffusion de politiques fondées sur des données probantes et de la transposition à plus grande échelle des interventions efficaces et novatrices. Cet objectif est directement lié à la réalisation des ODD relatifs à l'emploi des jeunes. L'initiative s'inspire du succès du Conseil de coopération inter-institutions pour la protection sociale, qui jouera un rôle majeur dans la mise en œuvre de la cible 1.3. Des plates-formes participatives de ce type sont envisagées pour plusieurs autres cibles en ce qui concerne notamment le travail des enfants et le travail forcé, et le tourisme durable. Le BIT sera, dans certains cas, le coordonnateur, dans d'autres, un participant.

## Elaboration des politiques et ODD

29. Le rôle central dévolu au travail décent dans le Programme 2030 entérine de façon éclatante le rôle de l'OIT dans la promotion du développement durable, offrant à l'Organisation une occasion précieuse d'exercer une fonction stratégique dans sa mise en œuvre. Parallèlement au processus d'élaboration du Programme 2030, le BIT a conçu plusieurs initiatives stratégiques à mettre en œuvre dans les années menant à la célébration de son centenaire. L'initiative du centenaire sur l'éradication de la pauvreté regroupe des aspects importants des travaux du BIT qui contribuent au Programme 2030 et aussi à définir l'apport de l'OIT à la réalisation des ODD.
30. Les normes internationales du travail joueront un rôle fondamental dans la formulation de stratégies pour atteindre les cibles fixées par les ODD. Les dix résultats stratégiques et les trois résultats facilitateurs du programme de l'OIT pour 2016-17 permettront de mobiliser des ressources en soutien aux ODD. Ces résultats portent sur des emplois plus nombreux et de meilleure qualité; l'application des normes internationales du travail; la création de socles de protection sociale; les entreprises durables; l'économie rurale; l'économie informelle; la conformité des lieux de travail; les formes de travail inacceptables; les migrations de main-d'œuvre; et les organisations de travailleurs et d'employeurs. Les éléments transversaux servant à atteindre les objectifs fixés sont les suivants: les normes internationales du travail; le dialogue social et l'égalité entre hommes et femmes. En outre, les initiatives du centenaire sur l'éradication de la pauvreté, la transition vers une économie verte, les femmes au travail et l'avenir du travail aboutiront à des analyses et à des orientations politiques précieuses, qui sont susceptibles de nourrir la contribution de l'OIT aux ODD.
31. L'analyse de l'incidence du changement climatique sur l'emploi et le marché du travail est un aspect important de l'approche intégrée de l'OIT. Elle a permis de prendre conscience que le changement climatique et l'adaptation qu'il nécessite ont des implications considérables sur l'emploi, les revenus et l'inclusion sociale, qui peuvent être positives ou négatives. Lors de la Conférence internationale du Travail de 2013, les mandats de l'OIT ont adopté une résolution concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts, qui définit un cadre sur lequel s'appuyer pour intégrer la transition juste et le travail décent dans les solutions en matière de changement climatique et de développement

<sup>9</sup> <http://www.unep.org/greeneconomy/PAGE>

---

durable. Du 5 au 9 octobre 2015, une réunion tripartite d'experts a débattu de directives pratiques sur la mise en œuvre d'un cadre pour une transition juste au niveau national qui seront soumises au Conseil d'administration <sup>10</sup>.

32. Un autre aspect important du suivi du Programme 2030 est l'élaboration d'indicateurs pertinents. Le BIT contribue activement aux travaux de la Commission de statistique des Nations Unies (CSNU) au niveau mondial. Il est à prévoir que les pays souhaiteront disposer d'indicateurs plus larges que l'ensemble limité d'indicateurs qui sont élaborés aux fins de la surveillance mondiale. A cet effet, le BIT met au point des directives techniques en s'inspirant de l'aide fournie aux pays pour les profils du travail décent et d'autres expériences pertinentes.

### Points proposés pour la discussion

33. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 crée de nouvelles perspectives et de nouveaux défis pour l'OIT. Il serait donc opportun de recueillir l'avis de la Réunion régionale sur les questions dont on trouvera la liste non exhaustive ci-dessous.
1. Qu'envisagent de faire les gouvernements en matière de suivi du Programme de développement durable à l'échelon national?
  2. Comment, dans chaque pays, les syndicats et les organisations d'employeurs ont-ils prévu de dialoguer avec le gouvernement et les partenaires internationaux?
  3. L'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable est-elle inscrite à l'ordre du jour des consultations tripartites nationales?
  4. De quel type d'appui les mandants de l'OIT auraient-ils besoin de la part de l'Organisation? Par exemple, un vaste état des lieux des possibilités d'actions en faveur d'une croissance partagée grâce à la promotion du travail décent peut-il leur être utile? Y a-t-il des questions prioritaires appelant des mesures urgentes? Comment adapter les précédents programmes de renforcement des capacités de l'OIT afin que les mandants puissent participer pleinement à l'élaboration de stratégies nationales de développement durable?
  5. Quel rôle l'OIT doit-elle chercher à jouer dans le suivi du Programme de développement durable à l'échelle du continent et par le biais des Communautés économiques régionales (CER)? Le Programme 2030 prévoit un suivi aux niveaux régional et mondial qui doit faciliter l'échange d'informations sur les progrès accomplis et les politiques.
  6. Comment le partenariat tripartite de l'OIT peut-il nouer au mieux le dialogue avec les autres institutions internationales, les agences d'aide au développement et d'autres instances, afin de favoriser la mise en œuvre du travail décent pour le développement durable?

<sup>10</sup> Document GB.325/POL/3.



---

## Annexe

### Les objectifs de développement durable

- Objectif 1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
- Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12. Etablir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions \*
- Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

\* Etant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale structure intergouvernementale et internationale de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.